

Séance ordinaire du 17 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, et le 17 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : MM. SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - CHUNIAUD Roland - TATON Pascal - VÉLON Guillaume
Mmes BOYER Frédérique - JOSSERAND Yolande - JOUVENT Claire - LETOURNEAU Adeline - PACCOUD Karine

Excusés : M. JOLY Christian (pouvoir à M. CHUNIAUD Roland)
Mme PERRETANT Delphine

Absent :

M. VÉLON Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19/04/2018.
 2. PLU :
 - Présentation par Lucie DELY de l'Atelier du Triangle.
 - Débat sur l'arrêt-projet.
 3. Budget assainissement : Décision Modificative pour amortissements.
 4. Demande de subvention Liv'4 This.
 5. Modification des statuts du SIEA.
 6. Projet cœur de village : Demande de subventions.
 7. Voirie :
 - Acceptation des devis de travaux pour la Fontaine du Renard et Montferrat.
 - Bilan de la tournée des chemins.
 8. Renouvellement des équipements informatiques : Choix du fournisseur.
 9. Assainissement : Mise en séparatif eaux usées et eaux pluviales.
 10. Commissions Animation et Cadre de vie : Fête de Noël.
 11. Libération logement la cure.
 12. Questions et informations diverses.
-

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité puis M. le Maire ouvre la séance.

Ajout d'un point non mis à l'ordre du jour, mais qui sera traité en début de séance :

Objet de la délibération

Demande d'accord pour versement d'une indemnité de 210,97 € à Madame MOREL PAQUELET.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu, pour mandatement, le décompte de l'indemnité de conseil allouée, au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux, par décision de leur assemblée délibérante.

Il rappelle qu'en séance du 9 novembre 2017, le Conseil Municipal a voté pour l'attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier, Mme MOREL-PACLET Colette pour l'année 2017.

Il précise que Mme Colette MOREL-PACLET part à la retraite courant juin 2018 et que cette demande concerne son activité pour le début d'année 2018.

L'indemnité est calculée à partir de la moyenne annuelle du montant des dépenses des 3 derniers exercices soit : 668 428 €, à laquelle s'applique un taux par tranche.

Le décompte pour ce début d'année 2018 (171 jours) s'élève à 233,17 € qui correspond à :

- l'indemnité brute de conseil au taux de 100 % pour 187,44 €
 - l'indemnité brute de confection des budgets pour 45,73 €
- A ce montant sont déduites les cotisations CSG et RDS, soit : 22,20 €.

M. le Maire explique que l'Assemblée peut décider de maintenir le taux de 100 %, ou le fixer entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- Décide par, 2 voix contre, 1 abstention et 8 voix pour, de maintenir le taux de l'indemnité du Trésorier à 100 %. Celle-ci lui sera donc versée dans sa totalité, soit : 210,97 €

- Autorise M. le Maire à établir le mandat correspondant et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

PLU :

La présentation du PLU qui devait être effectuée par Madame Lucie DELY de l'Atelier du Triangle est reportée à la prochain réunion du Conseil Municipal le 14 juin 2018. M. le Maire explique que suite à la réunion de travail du 14 avril de nouvelles modifications sont à apporter au projet. Pour pouvoir optimiser la présentation qui sera faite lors de la réunion du mois de juin le dossier actuel sera transmis par voie électronique à l'ensemble des élus. M. VÉLON présente succinctement la composition du dossier. Une étude collective du document est proposée en date du 29 mai à 20 h 30 à la mairie.

Objet de la délibération

Budget assainissement : Décision Modificative pour amortissements

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le chapitre 042 Opérations d'ordres de transfert entre sections et son article 6811 Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles inscrits au budget 2018 ne sont pas suffisamment approvisionnés pour couvrir le montant de la dotation aux amortissements.

Il propose de prendre des crédits prévus au chapitre 011 articles :

- 613 rémunération locations, droit de passage et servitudes diverses,
- 6061 fournitures non stockables (eau, énergie...),
- 622 rémunération intermédiaire.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité de prélever les crédits nécessaires sur les articles 613, 622 et 6061 du chapitre 011 Charges à caractère général,

- donne son accord pour passer les écritures suivantes :

* pour le budget assainissement

CREDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	Chap.	Article	Op.	Montant	Objet
Dépense	Fonctionnement	042	6811		1 118,89	Dotations aux amortissements sur immobilisations i
Total					1 118,89	

CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	Chap.	Article	Op.	Montant	Objet
Dépense	Fonctionnement	011	622		-900,00	REMUNERATION INTERMEDIAIRE
Dépense	Fonctionnement	011	613		-18,89	Locations, droits de passage et servitudes diverse
Dépense	Fonctionnement	011	6061		-200,00	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)
Total					-1 118,89	

CREDITS A OUVRIR						
SENS	SECTION	Chap.	Article	Op.	Montant	Objet
Recette	Investissement	040	28156	OPFI	1 118,89	Matériel spécifique d'exploitation
Total					1 118,89	

CREDITS A REDUIRE						
SENS	SECTION	Chap.	Article	Op.	Montant	Objet
Recette	Investissement	16	1641	ONA	-1 118,89	Emprunts en euro
Total					-1 118,89	

- Autorise le Maire à signer la présente décision modificative ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Objet de la délibération
Demande de subvention Liv'4 This

M. le Maire informe l'assemblée que les élus devront se prononcer sur l'accord de subvention à l'association communale Liv'4 This qui a fait parvenir sa demande de subvention en dehors des délais requis.

M. le Maire rappelle que cette association organise une journée sous forme de festival nommée Soli'Rock le 21 juillet prochain.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- attribue à l'unanimité une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € à l'association Liv'4 This

Objet de la délibération
Modification des statuts du SIEA

M. le Maire fait lecture du courrier du SIEA concernant le versement des fonds de concours que versaient les communes pour les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical.».

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à 10 voix pour et 1 abstention la modification des statuts du SIEA.

Projet cœur de village : Demande de subventions

M. le Maire explique à l'assemblée que suite à l'envoi des demandes de subvention DETR pour le projet "Cœur de Village", la préfecture a fait le retour suivant :

- le projet de sécurisation du bourg relève des amendes de police, les dossiers sont à déposer auprès du Conseil Départemental ;
- les voies douces ne font pas partie du projet de sécurisation du bourg et sont donc éligibles à une subvention DETR ;
- les demandes de subvention DETR pour des projets qui ne seront pas réalisés avant 2020 ne sont pas à faire maintenant, du fait que la durée de validité d'une subvention accordée est de 2 ans ;
- les demandes de subventions DETR doivent être faites une fois que l'avant-projet définitif est bouclé (joindre les devis).

M. le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre n'est pas éligible à subvention DETR. Concernant la maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du Bourg et les voies douces, un marché à procédure adaptée avec consultation simple est souhaité.

Concernant les subventions territoriales, le Conseil Départemental nous informe que le traitement des demandes est désormais limité à deux projets par période de 3 ans et qu'une utilisation des fonds doit être faite avant 2020. Les demandes d'intention sont à effectuer avant le 30 juin 2018.

Une demande de subvention territoriale sera donc faite auprès du Conseil Départemental pour le lot 2 (aires ludiques) et le lot 3 (aménagements paysagers) du projet cœur de village. Des devis de City stade et d'aires de jeux ont déjà été fournis. Une demande de devis auprès d'une entreprise de terrassement sera faite pour la plateforme d'accueil du City stade et de l'aire de jeux.

M. le Maire présente le projet que Logidia propose pour la résidence séniors avec cinq logements (2 T2 et 3 T3) et des aménagements paysagers. Un nom devra être trouvé pour la résidence créée.

La prochaine réunion avec Logidia aura lieu le 15 juin à 14 h 00 en présence d'Archibulle (cabinet d'architecture pour Logidia) et de l'UDAP (Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain).

Objet de la délibération

Acceptation des devis de travaux pour la Fontaine du Renard et Montferrat

M. le Maire informe l'Assemblée que des travaux de voirie doivent être effectués pour remédier aux gênes occasionnées aux riverains, au lieu-dit de Montferrat et sur la route de la Fontaine du Renard.

M. le Maire ajoute que l'EURL BRESSE TERRASSEMENT a transmis un devis d'un montant de 1 466,40 € pour l'ensemble de ces travaux de mise en place de tuyaux pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la nécessité d'effectuer les travaux et le devis de l'EURL BRESSE TERRASSEMENT pour un montant de 1 466,40 €.

- Autorise M. le Maire à signer le bon de commande correspondant, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

Une inspection de la voirie a été effectuée par MM. VÉLON et CAVILLON qui ont relevé des nécessités de travaux principalement aux points suivants : Route de Pérignat, Route de la Forêt-fumée devant chez M. Benoit BORRON, Chemin des Fontaines, Chemin de Grand-Tête, Route de la Fontaine du Renard, route de Montéfanty, Route de Maisonneuve, Route de Cessort et Route du Pontet vers chez M. Patrice Durand.

M. VÉLON propose de prendre contact auprès de la société SOCAFL pour avoir un chiffrage du quantitatif de tous ces travaux.

Les sociétés SOCAFL, EUROVIA, COLAS, DE GATA et PIQUAND TP seront ensuite sollicitées lors de l'appel d'offre du programme voirie 2018.

Renouvellement des équipements informatiques : Choix du fournisseur

M. le Maire informe l'Assemblée que des devis ont été sollicités auprès de différents fournisseurs pour l'acquisition d'un ordinateur et de deux écrans. Des devis ont été reçus des sociétés : ALT informatique, MJ-PC, KODEN et Ellipse Informatique, ce dernier étant moins cher mais proposant du matériel légèrement moins puissant. La société KODEN (ex. 01 bureautique) auprès de laquelle un contrat de maintenance est conclu pour l'imprimante n'a pas encore répondu. M. le Maire propose d'attendre le retour de ce dernier devis pour étudier les propositions.

Assainissement : Mise en séparatif eaux usées et eaux pluviales

Le lancement du programme de mise en séparatif des eaux pluviales et eaux usées nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre. M. CAVILLON a demandé à la commune de Saint Julien-sur-Reyssouze de lui fournir les documents utilisés pour leur propre compte dans le cadre de leur marché de travaux d'assainissement. Il est proposé d'utiliser ce dossier comme base pour établir l'appel d'offre. Les cabinets REALITES ENVIRONNEMENT, EPTEAU, AIDEN, G2C Altéreo, GINGER CEBTP et IRH INGENIEUR CONSEIL LYON vont être destinataires du dossier d'appel d'offre.

Une réunion exceptionnelle du Conseil municipal est planifiée le 2 juillet 2018 à 20 h 30 pour le choix du maître d'œuvre du projet de mise en séparatif des eaux pluviales et eaux usées ainsi qu'éventuellement celui du programme voirie 2018 si le dossier a été finalisé d'ici-là.

Commissions Animation et Cadre de vie : Fête de Noël

M. PACCOUD rappelle qu'une rencontre a eu lieu le 24 mars 2018 avec les membres du comité de fleurissement pour faire un point avant le début de la saison de fleurissement en vue de faciliter les tâches de chacun des acteurs dans le domaine. Une liste a été dressée afin d'établir la répartition des tâches qui incombent directement aux agents communaux et celles des personnes bénévoles (pose des tuyaux d'arrosage automatiques, entretiens des massifs...). M. Pierre Roux s'est proposé pour refaire certains massifs route des Pelus.

Le jury régional est attendu cette année pour le maintien ou non du label 3 fleurs. Pour rappel, le Comité de fleurissement bénéficiera cette année d'une subvention de 300 €.

La commission Cadre de Vie a décidée d'égayer les massifs avec des panneaux "Citations".

Le thème de Noël a également été évoqué. Des sapins en bois, type palettes seront utilisés en lieu et place des sapins qui sont habituellement achetés à Gamm Vert. Les décorations d'habitude axées vers la salle des fêtes seront plutôt mise en place sur la place de l'église. Des décorations lumineuses seront éventuellement prévues vers la salle des Fêtes.

La dernière réunion de la commission Animations a ouvert une réflexion sur la volonté de reconduire la fête de Noël en proposant aux associations du village d'en reprendre l'animation et l'organisation. Madame Maryse PAUGET, Présidente de l'Atelier Arts Créatifs s'est proposée pour accompagner les enfants dans le cadre d'activités de création, cette proposition a été entendue et sera étudiée par la suite.

Si cet appel à projet auprès des associations locales ne trouvait pas d'écho favorable, la manifestation serait sans doute annulée, l'équipe municipale ne souhaitant plus porter ce projet à ce jour.

Libération logement de la cure

M. le Maire explique que M. Emmanuel COULON et Mme Jessica BOY quittent leur logement suite à l'attribution d'un logement selon un critère social ce qui réduit leur préavis à un mois. Une annonce doit être mise en ligne pour trouver de nouveaux locataires.

Le loyer actuel est de 505 €, mais l'augmentation légale du 1^{er} juillet le porte déjà à 510 €. Suite aux travaux récents de réhabilitation énergétique (changement des huisseries), une possibilité d'augmentation plus conséquente existe (légalement jusqu'à 100 €). Compte-tenu également de la présence d'un garage et d'un jardin, il est décidé à l'unanimité de porter le loyer mensuel à 530 €.

Une annonce va être publiée sur le site Le Bon Coin.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal a :

- Pris note :

* des différentes modifications apportées à la numérotation des voies suite à des demandes d'administrés,

* du courrier anonyme de réclamation d'un administré de l'ancien canton de Saint-Trivier-de-Courtes (courrier envoyé à toutes les communes) concernant les canons à gaz pour corbeaux,

- * du courrier d'information de l'organisation de la Ronde des 3 moulins le dimanche 27 mai 2018 ;
- * de la réunion d'information de découverte X'MAP, le jeudi 24 mai 2018 à 9 h à la salle des fêtes de Montagnat ;
- * de la réunion sur le projet de loi ELAN le 25 mai 2018 à 18 h 00 à Viriat ;
- *de la journée portes ouvertes des 10 ans de Bresse Energies à Cras-sur-Reyssouze ;
- *de l'invitation au Jumping international les 25 et 26 mai 2018;
- * de l'assemblée générale de l'ADMR de Saint-Trivier-de-Courtes le 30 mai 2018 à 18 h 00 ;
- * de l'organisation d'une réunion d'information sur les chantiers jeunes le jeudi 31 mai 2018 ;
- * de l'invitation à l'assemblée générale de la MLJ le 14 juin 2018 à 11 heures ;
- * de l'invitation au forum international pour le bien vivre le 25 mai 2018 à partir de 17 h à Val-Revermont ;
- * de l'organisation par la DDT d'une réunion d'information et d'échange sur les risques naturels le mardi 12 juin 2018 à 17 h 00 ;
- * de la tenue de la prochaine séance le jeudi 14 juin 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance.